

**53<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent**

*Bonn, Allemagne, 19 – 20 octobre 2022*

UNEP/CMS/StC53/Doc.10.2

**MOBILISATION DES RESSOURCES**

*(préparé par le Secrétariat)*

**Résumé:**

Le présent document fait le point sur les ressources financières et en nature mobilisées, en juillet 2022, depuis la 52<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent (StC52, 21-29 septembre 2021).

Ces ressources ont contribué à la mise en œuvre du Programme de travail pour la période 2020-2023 (UNEP/CMS/StC53/Doc.15).

Le présent document fait également état des efforts déployés pour continuer à mobiliser des aides en faveur de la mise en œuvre du Programme de travail, ainsi que des lacunes en matière de financement pour la période intersessions restante jusqu'à la COP14.

## MOBILISATION DES RESSOURCES

### Contexte

1. Lors de sa treizième réunion (COP13, février 2020, Gandhinagar, Inde), la Conférence des Parties à la CMS a adopté un [budget](#) et un [Programme de travail pour la période 2020-2023](#) dans sa [Résolution 13.2 Questions financières et administratives](#). Le budget pour la période triennale permet de financer le personnel, les coûts opérationnels et les réunions des organes directeurs, tandis que le Programme de travail couvre les activités programmatiques qui dépendent essentiellement de financements volontaires. Le Programme de travail comprend des activités devant être menées par le Secrétariat, notamment l'élaboration de documents de base tels que l'analyse des rapports nationaux, ainsi que de nombreuses tâches confiées au Comité permanent et/ou au Conseil scientifique, qui nécessitent l'appui du Secrétariat.
2. Le Secrétariat a fourni un rapport intérimaire ([UNEP/CMS/StC52/Doc.15](#)) sur la mise en œuvre du Programme de travail couvrant la période entre la COP13 et juillet 2021, complété par un récapitulatif des contributions financières et en nature ([UNEP/CMS/StC52/Doc.9.2](#)), à destination des membres de la 52<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CMS (StC52, 21 - 29 septembre 2021).
3. Le présent document fait le point sur les ressources financières et en nature mobilisées, en juillet 2022, depuis la 52<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent, et dont être consulté en complément du document UNEP/CMS/StC52/Doc.15 *Exécution du Programme de travail (2020-2023)*.

### Ressources mobilisées depuis la 52<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent

4. À la suite de la 52<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent, le Secrétariat a déployé d'importants efforts afin de lever des fonds pour la mise en œuvre du Programme de travail, au moyen de demandes personnalisées adressées à différents donateurs et de demandes de subvention. En décembre 2021, le Secrétariat a également publié la [Notification 2021/13](#) portant sur les besoins prioritaires de la CMS au cours de la période intersessions restante. En 2021 et 2022, le Secrétariat a reçu d'importantes ressources financières et en nature qui ont permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités prioritaires, bien que de nombreuses activités n'aient bénéficié d'aucun soutien.

### *Contributions financières reçues ou promises*

5. Le total des contributions volontaires reçues ou promises pour la mise en œuvre du Programme de travail depuis la 52<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent s'élève à environ 413 500 euros (dont 13 pour cent dédiés aux dépenses d'appui aux programmes du PNUE). Cette somme comprend les financements versés par le gouvernement allemand pour l'extension d'un an du Bureau des jeunes experts associés (JEA), qui apporte actuellement son soutien au Secrétariat sur un large panel d'activités dirigées par l'Unité des espèces aviaires et de l'Unité des espèces terrestres.
6. Ces ressources ont été allouées par les gouvernements d'Australie, de France, d'Allemagne, de Malte et du Royaume Uni. Des consultations avec ces partenaires et d'autres Parties sont en cours afin d'explorer d'autres possibilités de financement pour les activités prioritaires.
7. Outre le montant total indiqué ci-dessus, une importante promesse de paiement a été formulée par l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi (EAD) au nom du gouvernement des Émirats arabes unis en vue de continuer à accueillir le Bureau de la CMS – Abou Dhabi pour la période 2020-2023. En février 2020, la CMS et l'EAD ont prorogé leur accord de partenariat

en vigueur depuis 2009. Le Bureau de la CMS – Abou Dhabi coordonne les mémorandums d'entente relatifs aux oiseaux de proie et aux dugongs. L'accord prévoit le budget de base du Bureau, la mise à disposition de locaux et d'autres aides concrètes. Pour l'année 2022, l'EAD a fourni 1,4 million de dollars au titre de l'accord prorogé.

8. En 2022, les gouvernements néerlandais et luxembourgeois ont apporté des contributions volontaires à hauteur de 13 810 dollars américains et 10 952 dollars américains, respectivement, pour les activités liées au mémorandum d'entente sur les oiseaux de proie.
9. Outre le montant total indiqué ci-dessus, d'autres ressources ont été mobilisées par les mémorandums d'entente relatifs aux requins ainsi qu'aux tortues marines et à leurs habitats dans l'océan indien et en Asie du Sud-Est. Les contributions obtenues en 2021-2022 à l'appui du budget pour le mémorandum d'entente relatif aux requins et du Programme de travail qui s'y rapporte s'élèvent à 152 000 dollars américains, tandis que celles obtenues au titre du mémorandum d'entente relatif aux tortues marines et à leurs habitats dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est s'élèvent à 162 000 dollars américains.

#### *Contributions financières indirectes et contributions en nature*

10. D'autres contributions ont été apportées, soit sous la forme d'un soutien financier qui n'a pas transité par le Secrétariat mais a directement contribué aux activités, soit sous la forme d'un soutien en nature par la mise à disposition de personnel ou de services. Elles sont résumées ci-après.

#### **Activités et services**

11. En plus d'accueillir le Secrétariat de la CMS ainsi que d'autres secrétariats de la Famille CMS établis à Bonn et de prendre en charge tous les coûts relatifs aux locaux, le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire a proposé des services d'interprétation pour la présente réunion.
12. Le gouvernement espagnol, la région de Valence et la Municipalité de Valence ont coorganisé la 4<sup>ème</sup> Réunion conjointe du Réseau de correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages et du Groupe spécial intergouvernemental ONU Environnement / CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne (MIKT) du 7 au 9 juin 2022.
13. Les partenariats conclus avec des ONG ont apporté un soutien décisif à plusieurs initiatives, notamment à la coordination du Groupe de travail sur l'énergie et le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie. Le document UNEP/CMS/StC53/Doc.15 fournit des précisions à cet égard.
14. Les synergies et le soutien mutuel ont permis d'améliorer les aspects programmatiques et administratifs au sein des secrétariats de la Famille CMS établis à Bonn. Certains membres du personnel de la CMS contribueront aux préparatifs et à la gestion de la 8<sup>ème</sup> session de la Réunion des parties à l'Accord sur les oiseaux d'eau migratoires d'Afrique-Eurasie qui se tiendra du 26 au 30 septembre 2022.

#### **Personnel**

15. Grâce à son programme de stages, le Secrétariat a bénéficié de l'appui précieux de diplômés universitaires ou d'étudiants, qui, pendant une période moyenne de trois mois, ont apporté leur aide au personnel de la CMS dans ses activités quotidiennes, sans percevoir de rémunération. Depuis juillet 2021, les stagiaires de différents pays ont aidé le Secrétariat, à distance ou en présentiel, dans la réalisation de tâches ou de projets dans les domaines scientifique/technique, administratif et de l'information.

16. Un soutien en nature a par ailleurs été fourni par le Joint Nature Conservation Committee (comité mixte pour la protection de la nature) du gouvernement britannique, en mettant à disposition un stagiaire chargé de la rédaction d'un rapport sur le tourisme durable, conformément à la Décision 13.136. Le Comité recherche actuellement de nouveaux stagiaires pour l'aider à mener à bien diverses tâches découlant des Décisions et Résolutions de la COP13.

*Favoriser le soutien provenant d'autres sources*

17. Conformément à la Résolution 11.10 (Rev.COP13), le Secrétariat continue à soutenir les activités de conservation sur le terrain en informant les Parties et les organisations partenaires des possibilités de financement et en délivrant des lettres d'approbation pour les demandes de subvention dont la finalité est de contribuer à la mise en œuvre de tout plan, toute action ou toute initiative relevant de la Famille CMS. En décembre 2021, le Secrétariat a diffusé une compilation de financements disponibles pour les activités de la CMS relatives au jaguar, accessibles aux États de l'aire de répartition du jaguar et à leurs partenaires. Ces possibilités de financement englobent divers fonds multilatéraux, fonds gouvernementaux de coopération bilatérale, fonds de banques internationales et d'entreprises privées ainsi que des fonds d'organisations non gouvernementales. Elles ne se limitent pas à la préservation de la diversité biologique et couvrent également des domaines apparentés, comme les changements climatiques ou le bien-être des populations humaines, qui peuvent indirectement favoriser la conservation du jaguar. En juillet 2022, le Secrétariat a publié une notification ([2022/010](#)) portant sur un concours spécial de subvention axé sur des projets soutenant la conservation de la grande outarde en Asie centrale.

*Autres demandes de subvention*

18. Afin de poursuivre la mise en œuvre de son mandat et de soutenir les actions sur le terrain en coopération avec les principaux partenaires chargés de la mise en œuvre, le Secrétariat de la CMS a présenté les demandes de subvention ci-après ou y a contribué.
19. En mars 2021, le Secrétariat a participé à une candidature portée par le Bureau régional de l'UICN pour l'Europe de l'est et l'Asie centrale avec le projet visant à « *renforcer la résilience des paysages face aux zoonoses par la consolidation des systèmes intégrés de conservation de la nature en Asie centrale* ». Ce projet favoriserait la mise en œuvre de mesures de conservation dans le cadre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale de la CMS. En mars 2022, la note de cadrage préliminaire a passé le premier niveau de sélection, et le Secrétariat a participé à l'élaboration de la proposition de projet. La phase de préparation du projet a par la suite été validée en juillet 2022. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour parvenir au stade de l'examen définitif du projet et à la décision de financement.
20. En novembre 2021, les Secrétariats de la CMS et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ont pris part à la soumission de la note de cadrage d'un projet portant sur des « *scénarios pour la protection de la redistribution aviaire en Europe* » avec la participation de plusieurs instituts de recherche, sous l'impulsion du Norwegian Institute for Nature Research dans le cadre de l'appel à propositions de Biodiversa+2021 « *Soutenir la protection de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins* ». La note de cadrage a passé la première phase de sélection en février 2022, à la suite de quoi les partenaires ont déposé une véritable proposition en avril de la même année. Ils sont actuellement en attente de la confirmation définitive. S'il est approuvé, le projet couvrira une période de trois ans à partir de 2023 et aura pour objectifs :
- de définir les domaines et les lacunes prioritaires du réseau paneuropéen des zones terrestres et marines protégées afin d'atteindre les objectifs internationaux en matière de conservation de la biodiversité ;

- de gérer les zones protégées pour en tirer des bénéfices multiples favorisant les mesures de protection des oiseaux face aux changements climatiques et le prélèvement durable des oiseaux d'eau ;
- d'augmenter la biodiversité et de créer des bénéfices multifonctionnels pour les zones humides agricoles.

### Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

21. Bien que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ne soit pas un mécanisme financier de la CMS, le Comité permanent de la CMS a transmis au FEM un avis concernant ses priorités nationales de mise en œuvre au titre du 8<sup>ème</sup> cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-8, de juillet 2022 à juin 2026) par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), conformément à la Décision XIII/21 de la CDB et de la Résolution 10.25 de la CMS (Rev.COP12).
22. Les priorités de la CMS en matière de financement du FEM sont un élément clé du projet d'orientations consolidées à destination du FEM, que le Secrétariat de la CDB doit élaborer en vue de son examen lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, conformément à la Recommandation de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de l'application ([CBD/SBI/REC/3/7](#)). Une synthèse de l'avis de la CMS est disponible dans le document [CBD/SBI/3/6/Add.3](#) et reproduit dans son intégralité dans le document [CBD/SBI/3/INF/23](#).
23. Outre son appui au processus de la CDB, le Secrétariat a noué des relations étroites avec le Secrétariat du FEM et a activement contribué à toutes les étapes d'élaboration des orientations de programmation du FEM-8.
24. Le FEM-8 a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2022, après l'approbation par l'Assemblée du FEM du rapport sur la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, qui comprend les [orientations de programmation du FEM-8](#) et le cadre financier.
25. Les orientations de programmation du FEM-8 reflètent de nombreuses priorités clés de la CMS et font explicitement référence à la CMS dans plusieurs domaines.
26. En matière de biodiversité, l'un des principaux objectifs du FEM-8 sera de contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et donc de financer les priorités de la CMS inscrites dans ce cadre.
27. Les programmes intégrés et les domaines d'intervention du FEM-8 constituent de multiples points de départ pour l'exécution de nombreuses missions de la CMS. Il convient de noter que la programmation du FEM-8 comprend :
  - une version élargie du programme intégré de conservation de la vie sauvage pour le développement, qui met l'accent sur la surexploitation de la faune et la flore, non seulement pour les espèces faisant l'objet d'un commerce international, mais aussi pour leur utilisation illégale et non durable à l'échelle nationale ;
  - une attention particulière à l'importance de la connectivité écologique dans l'établissement et la mise en œuvre de mesures de conservation par zone, intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ;
  - des travaux sur la santé de la faune et la flore, ainsi que sur la pollution plastique dans les systèmes fluviaux et marins et sur les infrastructures durables.
28. L'Annexe de la [Notification 2022/005](#) publiée en avril 2022 contient une analyse détaillée des domaines d'activité du FEM-8 particulièrement pertinents pour la CMS.

29. En vertu du principe de flexibilité totale qui s'applique à l'utilisation des fonds du FEM-8 dans le cadre du système d'allocation STAR, ce sont les pays bénéficiaires qui déterminent les priorités d'utilisation de ces fonds, et nombre d'entre eux ont déjà entamé des discussions à ce sujet. Pour ce faire, le Secrétariat encourage les points focaux nationaux de la CMS à coopérer avec leurs homologues de la CDB et du FEM afin de s'assurer que leurs fonds financent des projets et des initiatives qui visent à préserver les espèces sauvages migratrices et leurs habitats, et à les exploiter de manière durable.
30. Le Secrétariat de la CMS est également en contact avec les Agences du FEM en vue de nouer des collaborations pour la mise en œuvre des orientations de programmation du FEM-8.

#### Besoins en matière de financement

31. Malgré les contributions très positives et généreuses évoquées précédemment, un nombre considérable de domaines couverts par le Programme de travail ne bénéficient actuellement d'aucun financement. Le document UNEP/CMS/StC53/Doc.15 fournit des précisions sur les lacunes et comprend une estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités pour la période intersessions restante.
32. Les membres du Comité permanent sont invités à consulter leur gouvernement, ainsi que les autres Parties et institutions de leurs régions respectives, afin d'étudier les possibilités de soutien financier à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail.

#### Actions recommandées

34. Il est recommandé au Comité permanent :
  - a) de prendre note du présent document et de formuler des observations, le cas échéant ;
  - b) de formuler des avis quant aux sources de financement auxquelles il pourrait être fait appel pour les aspects du Programme de travail qui ne sont toujours pas financés ; et
  - c) de coopérer avec leurs homologues du FEM pour s'assurer que leurs fonds financent des projets et des initiatives visant à la préservation des espèces sauvages migratrices et leurs habitats, ainsi qu'à leur exploitation durable.